Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 022-212201578-20260527-2026_05_04-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LE MOUSTOIR

Séance ordinaire du 27 mai 2026

Date de convocation
20 mai 2026

Date d'affichage
20 mai 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 13
Absents : 2
Procurations : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE MOUSTOIR, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : C. LE MOROUX, M. GALGUEN, C. LE BARON, M. GUILLEMOT, E. LE BORGNE, C. LAGON, C. MAULE, M. GUÉGANOU, S. LE BORGNE, A. BOIS, J. PLASSART-TALLEC, B. JAN, I. DIMAGGIO
Absent excusé : K. TASSEL (pouvoir à C. LE MOROUX), A.C ZUURBIER
Secrétaire de séance : M. GUÉGANOU

N° 2026-05-04

Peinture école

Afin de finaliser les travaux de l'école deux devis ont été demandés pour la peinture des embrasures des fenêtres et tuyaux cuivre

L'entreprise Peinture Poupon présente un devis à 3.771€ HT soit 4.525,20€ TTC
Peinture Hendricx : 3.996,21€ HT / 3.924,21€ HT il n'y a pas de TVA car autoentrepreneur

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de retenir le devis de Peinture Poupon pour un montant de 3.771€ HT soit 4.525,20€ TTC

Le Maire,
Cédric LE MOROUX

MAIRIE DE LE MOUSTOIR 22340